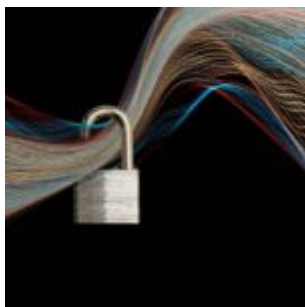


Des engagements pour clarifier l'application du RGPD



© 2025 Les Echos Publishing

Se mettre en conformité avec le RGPD relève parfois du challenge, notamment pour les petites et moyennes entreprises. D'autant que les interprétations peuvent diverger d'un pays à l'autre. Pour faciliter la conformité au RGPD à l'échelle européenne, le Comité européen de la protection des données (CEPD) a adopté, début juillet, une déclaration qui comporte plusieurs engagements. Il propose notamment de mettre en place des échanges proactifs en autorisant les utilisateurs à signaler d'éventuelles incohérences et à faire part de leurs retours afin de recenser les domaines nécessitant un soutien ou des éclaircissements supplémentaires.

Une complexité croissante du paysage réglementaire numérique

Le CEPD souhaite aussi mettre en place des ressources plus concrètes et pratiques pour simplifier l'application du RGPD. Et pour que son application soit cohérente partout, il propose d'élaborer des pratiques communes, des méthodes, des outils et des lignes directrices pour la conduite d'actions conjointes, afin d'assurer leur efficacité sur le terrain. Enfin, il s'engage à coopérer avec les régulateurs d'autres domaines que la protection des données, pour atténuer la complexité

croissante du paysage réglementaire numérique.

Pour en savoir plus : www.cnil.fr

© 2025 Les Echos Publishing